

Contre le projet de directive « Bolkestein », Manifestation européenne à Strasbourg

Samedi 11 février 14 H 00

Le projet de "directive sur les services dans le marché intérieur" doit être débattu en première lecture au Parlement européen le mardi 14 février à Strasbourg.

Ce texte est fondé sur le Principe du pays d'origine, rebaptisé "clause du marché intérieur". Dans l'esprit de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), il est une incitation à la concurrence entre les Etats et les peuples. Il organise le dumping social, une moindre protection des consommateurs, une remise en cause de la culture, un abaissement des normes environnementales et de santé publique. Ce texte rend, de fait, impossible le contrôle de la puissance publique sur les entreprises de service.

Les services publics sont toujours considérés comme des marchandises. Le projet de directive veut libéraliser l'ensemble des services. A l'exception des fonctions régaliennes de l'Etat (essentiellement armée, police et justice), les différents services publics seraient soumis au Principe du pays

d'origine selon lequel c'est la législation du pays d'origine qui s'applique et non celle du pays d'accueil. Le Code du travail en serait considérablement affaibli. Le texte contient toujours une longue liste de mesures jugées incompatibles avec la liberté d'entreprendre et qui sont pourtant au fondement des politiques publiques.

Ce projet avait suscité une réprobation unanime de l'opinion publique au moment du débat sur le Traité constitutionnel européen. Pourtant, loin d'être abandonné, il sera débattu au Parlement européen, puis transmis au Conseil de l'Union européenne où siègent les différents gouvernements de l'Union. Une convergence des mouvements sociaux, associations, organisations syndicales, partis politiques est nécessaire, à toutes les étapes et à tous les niveaux, pour faire échec à ce projet, tant à l'échelle nationale qu'européenne.

Le président de la République française, qui avait pourtant annoncé que ce projet était enterré, est aujourd'hui mis devant ses responsabilités. Il doit tenir ses engagements et agir pour que cette

directive ne voie pas le jour. Nous appelons les citoyens à interpeller le gouvernement français pour que cette promesse soit tenue.

La mobilisation des peuples d'Europe est aujourd'hui indispensable. Nous appelons à construire une mobilisation européenne le samedi 11 février, avec une manifestation européenne à Strasbourg. Nous serons aussi présents à la manifestation appelée le 14 février par la CES au moment du débat au Parlement européen.

Victoire des dockers européens

Le 16 janvier, 10 000 dockers ont manifesté devant le Parlement européen pour exiger le retrait de la directive de libéralisation des services portuaires. Cette directive devait permettre aux armateurs de faire décharger leurs navires en faisant appel à d'autres dockers que ceux des ports concernés. Le Parlement européen, sous la pression de la mobilisation, a rejeté cette directive à une large majorité.

Après la victoire des dockers nous pouvons aussi imposer le retrait de la directive « Bolkestein » !

Collectif « Une autre Europe », SNUIPP/FSU, Attac 21, PCF, LCR, Les Verts, PRS, MRC, Les Alternatifs.....

Bulletin d'inscription ou de soutien (précisez en entourant)

(**Adresser à** : "Collectif Une autre Europe de Côte d'Or" B.P. 67 - 21800 Quetigny - Tél : 03 80 53 11 35)

Départ en bus le samedi 11/02/06 à 7 h 00, rue des Corroyeurs (devant ANPE) **Retour vers 22 h 00**

Etudiants, chômeurs, précaires : 10 euros

Autres : 25 euros

Date limite d'inscription : mercredi 8

février

Nom et prénom :

Adresse et téléphone.....

Chèques à l'ordre de : HOLLINGER Yves - CCP 08568 25V Dijon